

(1)

(N^o 109.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1865.

Crédit de 15,400 francs au Département de l'Intérieur, pour l'acquisition
d'un terrain à Ixelles (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VANDER DONCKT.

MESSIEURS,

Les sections et la section centrale ont examiné le projet de loi par lequel le Gouvernement sollicite un crédit de 15,400 francs pour prix d'acquisition d'un terrain à Ixelles, de la contenance de 8 ares 49 centiares 8 milliars.

Ce terrain fut loué pour un terme de neuf années, avec faculté de rachat pendant la durée du bail, qui expire le 1^{er} juillet prochain.

Pour conserver le vaste magasin que le Gouvernement a fait construire sur ce terrain, et dont il a besoin, il est nécessaire de faire usage de cette faculté de rachat, dont le prix peut être considéré comme très-modéré.

L'examen en sections n'a rencontré aucune objection, toutes ont adopté le projet de loi, ainsi que la section centrale, qui vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,

T. VANDER DONCKT.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n^o 87.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. MACHERMAN, DE FRÉ, VANDER DONCKT, VAN RENYSCHE, ORBAN et DE MACAR.